

Madame, Monsieur,

Vous êtes en affection de longue durée (ALD) ou vous souffrez d'une ou de plusieurs maladies chroniques (diabète, obésité, hypertension artérielle, dépression ou stress post-traumatique).

Pour vous aider à renouer avec une activité physique adaptée à votre état de santé, la CNMSS offre 100 € pour toute inscription à une activité physique dans un club agréé, à partir de l'âge de 5 ans.

Ce montant peut être porté à 130 € pour les adhérents à une mutuelle partenaire (UNEO, TEGO et HARMONIE MUTUELLE), en ALD et âgés de 20 à 65 ans.

Pour connaître la marche à suivre, rendez-vous sur [la page « Sport sur ordonnance » du site Internet de la CNMSS.](#)